

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20220524-D_24_05_22_14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/06/2022

Affichage : 02/06/2022

Délibération n°24-05-2022-014

7.5 Subventions

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du Mardi 24 mai 2022*

Date de convocation	18 mai 2022
Date d'affichage	18 mai 2022

Membres en exercice	55
Membres présents	40
Votants	50 (dont 10 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le 24 mai à 18h00

le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente à Avezé, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Etaient présents : 36 - M. Emmanuel BOIS, Mme Catherine BOSSY, M. Pierre BOULARD, M. Régis BOURNEUF, M. Nicolas CHABLE, M. Guy CHEVAUCHER, M. Jean-Pierre CIRON, M. Joël CIRON, Mme Christine CORMIER, M. Dominique COUALLIER, M. Alain CRUCHET, M. Arnault de CALONNE, Mme Liliane DENIS, M. Éric DESCOMBES, Mme Patricia ÉDET, M. Dominique ÉDON, M. Yves GOULLIER, M. Gérard GUESNÉ, Mme Cécile KNITTEL, Mme Michèle LEGESNE, Mme Myriam MORAND, M. Jannick NIEL, M. Michel ODEAU, M. Eric PAPILLON, Mme Françoise PELLODI, M. Laurent PHILIBERT, Mme Nadège PIOGER, M. Jean-Yves RENARD, M. Thierry RENVOIZÉ, M. Didier REVEAU, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Xavier TERRIER, M. Didier TORCHÉ, Mme Christiane VAN RYSSEL, Mme Laëtitia VEEGAERT, Mme Jeannine VENDÔME.

Etaient représentés : 4 - M. Éric BARBIER représenté par M. Pierre CRUCHET, M. Thierry GUÉRIN représenté par M. Jean-Pierre JOUGLET, M. José PLANS représenté par M. Bernard LEGUAY, M. Jean-Pierre TORCHÉ représenté par Mme Isabelle RIBOT.

Pouvoirs : 10 – M. Thierry BODIN ayant donné pouvoir à Mme Cécile KNITTEL, M. Pascal BOURGOIN ayant donné pouvoir à M. Eric PAPILLON, Mme Catherine CHANTEPIE ayant donné pouvoir à M. Nicolas CHABLE, Mme Amélie DANGEUL ayant donné pouvoir à M. Alain CRUCHET, M. Jean DUMUR ayant donné pouvoir à M. Thierry RENVOIZÉ, Mme Marie-Line LEDRU ayant donné pouvoir à M. Régis BOURNEUF, Mme Delphine LETESSIER ayant donné pouvoir à Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Bénédicte MARCHAIS ayant donné pouvoir à M. Laurent PHILIBERT, M. Roland MARCOTTE ayant donné pouvoir à M. Guy CHEVAUCHER, M. Gaëtan THOMAS ayant donné pouvoir à M. Didier REVEAU.

Etaient excusés : 5 - M. Raymond BELLENCONTRE, M. Régis BREBION, M. Jean-Yves HERMELINE, M. Willy PAUVERT, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN.

Secrétaire de séance : M. Pierre BOULARD.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

OPAH : AMENDEMENT DES DOSSIERS À SUBVENTIONNER

Le Conseil de communauté,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n°17-03-2022-011 du 17 mars 2022 relative à l'engagement de 66 dossiers propriétaires occupants et 7 propriétaires bailleurs,
Vu la délibération n°13-04-2022-072 du 13 avril 2022 relative à l'engagement de 9 dossiers subventionnés uniquement par la Communauté de communes,
Vu le rapport du Président présenté par M. Dominique EDON, Vice-président en charge de l'Équipement, logement et mobilités,
Après en avoir délibéré,

RAPPELLE que :

- par convention en date du 8 décembre 2016, la Communauté de communes, l'ANAH et le Département se sont engagés dans une OPAH en vue de revaloriser le parc de logements anciens ;
- par délibérations du 17 mars 2022 et du 13 avril 2022, le Conseil de communauté a approuvé les dossiers restant à subventionner selon une liste dressée par le prestataire Inhari.

EST INFORME d'erreurs d'écriture contraignant à apporter quelques corrections :

- AUBERT Francis : et non AUVERT Francis ;
- ALENTON Jean-Marc : et non ALETON Marc.

PREND ACTE qu'il convient d'ajouter 5 dossiers :

Nom et adresse	Type	Date de dépôt	Montant aide CCHS
FOUINEAU Pauline La Cheveuille La Chapelle-du-Bois	Energie	08/03/2021	6 996,00 €
DUMUR Odile 9 rue Virette La Ferté-Bernard	Façade SPR	08/12/2020	1 768,25€
JUMEAU Odette 9 rue Virette, appartement 40 La Ferté-Bernard	Façade SPR	10/12/2020	1 458,45 €
GOSNET Didier 6 route de Sceaux Sceaux-sur-Huisne	Energie	02/07/2021	2 924,28 €
M et Mme PAC Résidence les Rives de l'Orne La Ferté-Bernard	Energie	20/12/2020	3 830,68 €

PROPOSE :

- D'accorder des subventions pour ces dossiers sur la base du montant prévisionnel de travaux et de la subvention prévisionnelle proposée ;
- Que la subvention soit versée après réalisation des travaux et transmission des factures finales ;
- Que la subvention pourra être recalculée en fonction des travaux effectivement réalisés ;
- D'accorder un délai de 4 ans, à compter de cette délibération, aux porteurs de projets pour solder leur dossier et réclamer le paiement.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

ACCORDE les subventions, telles que définies dans le tableau ci-dessus, aux 5 propriétaires.

AUTORISE le Président ou son représentant à solder les subventions aux personnes listées sur le tableau dès lors que ces dernières présenteront l'ensemble des pièces administratives nécessaires au virement de la subvention accordée, étant entendu que les sommes finales pourront être recalculées en fonction des travaux effectivement réalisés.

AUTORISE le Président ou son représentant à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Adopté à l'unanimité

Voix pour : 50

Voix contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique

Le 24 mai 2022

Pour extrait conforme

Le 25 mai 2022

Le Président

M. Didier REVEAU

